
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 26 SEPT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18.0393 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de deux (02) élèves Conseillers des Affaires Culturelles pour le compte du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, session 2018.

Ce sont :

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

| N°ORDRE | NOM ET PRENOM (s) | RECEPISSE | N°CNIB | DATE NAISS. |
|---------|----------------------------|-----------|----------|-------------|
| 1 | COULIBALY ALIZATA DELPHINE | 120006 | B1253307 | 26/11/88 |
| 2 | KONE ABDOULAYE | 000158 | B3063884 | 20/06/87 |
| 3 | NAGAREOGO ISSAKA | 035035 | B3043681 | 31/12/86 |
| 4 | OUEDRAOGO LEIDI HERMANN | 000805 | B4709743 | 03/06/86 |
| 5 | TIENDREBEOGO ZALISSA | 000356 | B9994698 | 06/04/83 |
| 6 | ZONGO ALIMATA | 000687 | B0980739 | 23/12/88 |

Arrêté la présente liste à 6 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE